



6bis, rue Sainte Catherine  
30900 Nîmes



04 48 68 17 07



contact@sudeducation30.org



<https://sudeducation30.org>



@SUDeducationGARD



@sudeduc3048

Permanences : mardi - jeudi - vendredi

Nîmes, le 3 mars 2025

## **Amiante à l'école Petit villard de Bessèges : des personnels exercent leur droit de retrait**

Le **syndicat SUD Éducation Gard-Lozère** avait alerté la préfecture et le Rectorat début février 2025 après avoir constaté dans **l'école Petit Villard** de Bessèges, un état de dégradation de l'école et en particulier des sols des salles de classe qui sont composés de **dalles amiantées** (amiante chrysotile). Notre syndicat académique a déposé un droit d'alerte auprès de la Formation Spécialisée en santé sécurité et conditions de travail le 11 février. Ce lundi 3 mars, un certain nombre de personnels de l'école ont décidé de faire usage de leur droit de retrait.

Même si des mesures d'empoussièremment effectuées pendant ces vacances de février sont revenues négatives, le risque de contamination aux fibres d'amiante existe. En effet, les sols de l'école sont dégradés et placés en action correctrice de niveau 1 par le document technique amiante, ils seront sollicités pendant toute la durée de la classe et ce jusqu'aux vacances d'avril, le risque d'inhaler des fibres d'amiante est possible et peut être évité. Rappelons qu'une seule fibre d'amiante inhalée **peut provoquer le déclenchement d'un cancer**. Des travaux devront être effectués durant les vacances scolaires d'avril pour mettre hors de danger personnels et élèves.

D'ici à ce que les travaux de mise en sécurité soient réalisés, **SUD éducation Gard Lozère réclame la mise en sécurité des personnels et des élèves** et ce, dès aujourd'hui. **Il faut que le principe de précaution soit appliqué et donc que les cours soient dispensés hors de l'école, des solutions existent dans la commune notamment en sollicitant des espaces au sein du collège.**